



Le boom de la legaltech

Levées de fonds records pour ceux qui s'attaquent aux services juridiques.

Gabrielle Gauthey
Directrice des investissements de la Caisse des Dépôts et Bruno Grandjean
Président de Redex

Dans une French Tech très dynamique, la legaltech, jusque-là minoritaire, fait une percée remarquable bien que les montants unitaires restent modestes. Comme le confirme l'étude sur les levées de fonds de la French Tech, réalisée par SNCF Développement et C-Radar, ce secteur qui bouscule les services juridiques, quasi inexistant jusqu'ici, est celui qui progresse le plus cette année (52 millions d'euros levés contre 4,2 millions en 2014).

La France était en retard par rapport aux États-Unis où le secteur, né au début des années 2000, compte des acteurs puissants (Rocket Lawyer, LegalZoom, LegalMatch). En Californie, 25 % des créations d'entreprises passent déjà par LegalZoom.

Solutions 100 % numériques

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'avenir du marché français, jusqu'ici protégé de l'invasion américaine car le droit reste une affaire nationale. La demande existe. Selon Ipsos, 22 % des PME souhaitent profiter de conseils juridiques, mais une majorité estime leur coût trop élevé. A la suite de ce constat est apparue la première génération de legaltech françaises qui proposent des solutions 100 % numériques pour démocratiser les procédures administratives.

Ainsi Captain Contrat, créée en 2014 par Philippe et Maxime

Wagner, offre une panoplie complète de services : depuis le dépôt de marque jusqu'aux statuts. Son chatbot automatise les réponses aux questions fréquentes. Après une première levée de 1 million d'euros en 2016, elle envisage une expansion européenne.

LegalStart, elle, ambitionne depuis 2013 de devenir leader sur le segment de la création d'entreprise (dépôt des statuts, annonce légale, approbation des comptes...). Auto financée, elle a « déjà accompagné plus de 60.000 entreprises », indique le cofondateur Pierre Aidan. Lancé la même année, LegaLife, qui génère des documents en ligne, vient de faire une levée pour se lancer sur l'immobilier sur Internet avec les notaires et les promoteurs. « Un marché important », selon le fondateur Thomas Rivoire. Ces pionniers se sont bien sûr heurtés à la frilosité des conseils, avocats, notaires, jusqu'à présent épargnés par la révolution numérique. L'ouverture des données publiques juridiques et l'ordonnance Macron sur l'interprofessionnalité, qui a permis aux avocats l'exercice d'une activité commerciale, les ont poussés à s'associer aux innovateurs.

La technologie blockchain qui permet la notariation des documents accélère ce mouvement. Legalstart va d'ailleurs lancer un outil de protection de l'invention en l'horodatant via la blockchain. Et l'application en 2018 de la GDPR, le règlement européen sur la protection des données, oblige les entreprises à mettre en conformité leur traitement de données. Privacy on Track, par exemple, va s'y employer.

La legaltech aidera-t-elle au désengorgement des tribunaux ou déshumanisera-t-elle la justice ? Cette question n'est pas tranchée. ■